



Travaux de réfection d'appartement.

Par **Tamail**, le **06/06/2008 à 11:13**

J'ai fait faire des travaux approuvés par devis.

Des travaux complémentaires ont été réalisés (avec présentation de devis non signés par moi).

Les factures définitives: 3000 euros sont contestées par moi pour les motifs suivants: Prix anormalement élevés, malfaçons (peintures) ayant nécessité refection, rajout d'éléments non prévus, et de factures de sous traitants non mandatés, suppression de remises de 10% précédemment prévues

J'ai demandé un rajustement et un dédommagement (emménagement obligé dans un contexte d'odeurs de peintures - enfant de 6 mois et prolongation de frais de garde meubles - travaux exécutés avec un retard de 2 mois.

L'entreprise reste sourde à ma demande et à remis mon dossier à un cabinet de recouvrement. Ce dernier m'adresse une Lettre recommandée avec accusé de réception et me menace d'une procédure.

Au titres des devis signés, je ne dois qu'un reliquat de 900 euros.

J'ai fait valoir auprès de ce cabinet ma contestation pour factures inexactes et demande de dédommagement.

Que va t'il se passer maintenant ? que dois-je faire pour parer à l'action judiciaire. Quelle sera t'elle ? Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **06/06/2008 à 15:25**

bonjour, saisissez à votre tour le juge des proximités pour contester le montant anormalement élevé des travaux et surtout la mauvaise inexécution des travaux, les retards, pour réclamer des dommages et intérêts.

Vous pouvez saisir le juge par une simple déclaration au greffe ou par courrier recommandé avec accusé de réception, courage à vous, cordialement

Par **Tamail**, le **07/06/2008** à **11:41**

Merci pour votre réponse rapide et circonstanciée.

Je le dirai à mes amis.

Meilleures salutations.

Tamail